



## Candidature

### Pour être recevable, le candidat doit :



- Bénéficier d'une notification émise par la MDPH des Yvelines permettant de reconnaître la situation de handicap (RQTH, AAH, orientation ESAT...)



- Être travailleur en ESAT

- Avoir acquis l'autonomie suffisante lui permettant de garantir sa sécurité et celle de ses futurs colocataires

### Processus de candidature :



- Rendez-vous de candidature avec la coordinatrice



- Réception du dossier de candidature complet



- Rendez-vous d'évaluation



- Commission d'étude des candidatures sur la base de vos capacités personnelles, du Projet de Vie Sociale et Partagée et des différentes chartes de colocation. Si votre candidature n'est pas recevable, vous serez réorienté vers une solution plus adaptée. Si votre candidature est recevable, vous rencontrerez vos potentiels colocataires.



- Visite du logement et rencontre des futurs colocataires.



- Commission d'attribution

## 50 ans d'expérience au service des personnes en situation de handicap

L'Association pour l'Insertion l'Éducation et les Soins (A IES) est un organisme gestionnaire coordonnant le travail de concertation et de cohésion avec les établissements et les instances administratives, financières ou institutionnelles.

L'Association IES a pour principales missions de :

- Développer des actions d'éducation, de soins, d'aide et de soutien, d'insertion scolaire, sociale et professionnelle auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes en situation de handicap.
- Venir en aide par l'information aux personnes en situation de handicap, leurs familles ou leurs représentants légaux.
- Mener avec d'autres partenaires, des recherches et des projets concourant à la lutte contre l'isolement et l'exclusion des personnes dans le secteur médico-social.
- Gérer les établissements ou services que l'association a créés, et ceux qui lui sont confiés par cession ou par convention de gestion.
- Informer et sensibiliser le public sur les problématiques liées au handicap, à l'isolement et à l'exclusion.



## Coordonnées

Les logements sont situés sur le territoire de Saint Quentin en Yvelines. Les bureaux de l'équipe sont intégrés aux locaux de l'ESAT DE LA MARE SAVIN.



### HAPY

1B rue Gaston Monmousseau  
78190 Trappes



01 34 82 76 10



[hapy@association-ies.fr](mailto:hapy@association-ies.fr)

[www.association-ies.fr](http://www.association-ies.fr)



“ Proposer une passerelle vers le logement autonome ”

# HAPY

Habitat **A**ccompagné et **P**artagé  
en **Y**velines



**Yvelines**  
Le Département

Ce document a été réalisé en collaboration avec les locataires déjà accompagnés.



HAPY



## HAPY une passerelle vers le logement autonome

Nous vous proposons des colocations entre travailleurs en ESAT et un accompagnement vous permettant d'acquérir progressivement plus d'autonomie. À proximité des transports collectifs, des commerces et des services publics, les logements HAPY sont constitués d'espaces privatifs et d'espaces collectifs.

**Une chambre individuelle** que chaque habitant meuble et aménage avec ses propres moyens.

**Des parties communes** (cuisine, salle à manger, salon et pièces sanitaires) déjà meublées et équipées.



**Un contrat de sous-location.** Les locataires s'acquittent d'un loyer modéré et sont éligibles à l'Aide Personnalisée au Logement (APL).



**Une Aide à la Vie Partagée (AVP)** qui permet de financer l'accompagnement éducatif et social à solliciter auprès du Conseil Départemental.



9 adultes



3 colocations



## Une équipe qualifiée

### Direction

- Une directrice de pôle
- Une directrice adjointe de pôle

### Éducatif

- Une éducatrice coordinatrice à temps plein
- Un travailleur social à temps partiel

**L'équipe éducative intervient du lundi au vendredi et un samedi sur deux en journée. Un temps partagé est également proposé un soir par semaine. Les professionnels n'assurent pas d'astreinte la nuit et le week-end.**



## Vie Sociale et Partagée

Les locataires s'engagent à s'impliquer dans le Projet de Vie Sociale et Partagée qu'ils auront coconstruit avec les professionnels et à respecter la charte de colocation.

Au quotidien, les professionnels assurent un accompagnement collectif des locataires dans le but de soutenir leur autonomie et leur participation sociale et citoyenne.



- Co-construction et mise en œuvre de leur projet de vie sociale et partagée et de leur charte de colocation



- Médiatisation, selon les besoins, des relations entre les locataires : temps conviviaux partagés, réunion de colocation, régulation des conflits...



- Animation dans le logement et hors du logement : soutien à la vie quotidienne, gestion budgétaire, accès aux droits



- Facilitation des liens avec l'environnement proche : accès à la culture et aux loisirs, inscription dans le tissu associatif local, relations avec les proches et le voisinage...

L'équipe d'HAPY peut soutenir la mise en place d'accompagnements individuels complémentaires et assurer la coordination des intervenants : SAVS, SAMSAH, aide à domicile...

### Fin d'accompagnement

- Accès à un logement autonome
- Choix de l'habitant de quitter le logement
- Cessation de l'activité en ESAT
- Non-respect des dispositions du bail (violence, refus d'implication dans le PVSP, impayés à répétition...)